



L'accréditation de mon laboratoire de biologie médicale : les 3 dates-clés pour y arriver !

- Déposez votre dossier au Cofrac **au plus tard le 30 avril 2015** pour obtenir l'accréditation à 50% en volume avec au moins un examen accrédité par famille au 31 octobre 2016 ;
- Déposez votre dossier au Cofrac **au plus tard le 30 avril 2017** pour atteindre 70% d'accréditation en volume avec au moins un examen accrédité par famille au 31 octobre 2018 ;
- Déposez votre dossier au Cofrac **au plus tard le 30 avril 2019** pour être accrédité à 100% au 31 octobre 2020.



Exemples pratiques :

Examen	Exemple 1		Exemple 2		Exemple 3	
	vol/an	accréd	vol/an	accréd	vol/an	accréd
GLY	10	10	30	30	30	
CHOL	10	10	10		10	
TG	5		5		5	5
ALAT/ASAT	8		5		5	
UREE/CREA	10		5		5	
IONO	5		5		5	
PROT	2		2		2	
GGT	5		5		5	
TSH	8		8		8	
FSH	5		3		3	
LH	5		3		3	
GLYCOSURIE	2		2		2	
PHOSPHATES UR	1		1		1	
NFS	10	10	20	20	20	20
VS	7		2		2	
INR	20	20	20	20	20	20
TCA	5		2		2	
FIBRI	2		2		2	
ECBU	20	20	18	18	18	18
PU	2		2		2	
PV	2		2		2	
EXPECTO	1		1		1	
HIV	30	30	30	30	30	30
VHB	5		5		5	
VHC	5		5		5	
TOXO	10		5		5	
RUB	5		2		2	
TOTAL	200	100	200	118	200	93
%		50		59		46.5

→ Comment je calcule le pourcentage d'accréditation de mon laboratoire ?

1. Il s'exprime en pourcentage **du nombre d'examens réalisés sous accréditation** rapporté au nombre total d'examens réalisés par le LBM. Les B ne servent pas de base de calcul.
2. Pour les examens inscrits à la nomenclature des actes de biologie médicale établie en application des articles L. 162-1-7 et L. 162-1-7-1 du code de la sécurité sociale, **un examen correspond à un code unitaire de la nomenclature** y compris lorsque cet examen est inclus, pour sa facturation, dans un forfait. Chaque examen est à accréditer en totalité pour être compté comme 1 :

Exemples de calcul en fonction du code unitaire de la nomenclature :

- ↳ Ionogramme : code 1609 un acte et non 3 (Na, K, Cl)
- ↳ Numération formule plaquettes :
 - soit code 1104 hémogramme y compris plaquettes donc un code
 - soit code 1107 étude isolée des plaquettes un code
- ↳ ECBU code 5201 un code

3. L'examen est compté comme accrédité si les trois phases qui le constituent le sont :

Exemple de calcul pour des LBM multisites aux sites diversement accrédités :

Cas d'un laboratoire à 11 sites comprenant un plateau technique fermé au public et 10 sites ne réalisant que les phases pré et post analytiques.

Le plateau technique est en partie accrédité et 5 des 10 sites ne réalisant que les phases pré et post analytiques sont accrédités pour ces activités.

Dans ce cas particulier, les examens pouvant être comptés comme accrédités doivent avoir les deux conditions cumulatives suivantes :

- ↳ Correspondre à des échantillons biologiques prélevés dans les sites accrédités ne réalisant que les phases pré et post analytiques,
ET
- ↳ Avoir leur phase analytique accréditée.

Le pourcentage d'accréditation est bien évidemment obtenu en rapportant ce nombre d'examens au nombre total d'examens prélevés dans l'ensemble des sites du laboratoire, sans compter ceux transmis à d'autres laboratoires.

- ↳ Ainsi une glycémie réalisée sous accréditation sur le plateau technique sera comptée comme un examen accrédité si elle est prélevée dans un site accrédité pour la réalisation des phases pré et post analytiques.
- ↳ Tandis qu'une glycémie réalisée sous accréditation sur le plateau technique ne sera pas comptée comme un examen accrédité si elle est prélevée dans un site non accrédité pour la réalisation des phases pré et post analytiques.
- ↳ Les examens transmis à un autre laboratoire de biologie médicale pour la réalisation de la phase analytique ne sont pas comptés.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes : www.sante.gouv.fr
COFRAC : www.cofrac.fr